



CLUB 100% PISTE : Président Giacalone mario
11, rue Henri Barbusse 92390 Villeneuve la Garenne
E-mail : giamario@numericable.fr Tél : 06 33 10 99 88
web : <http://www.centpourcentpiste.com>
Association à but non lucratif loi de 1er Juillet 1901

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

« A compléter de façon **très lisible** par le, les pilotes, accompagnateurs et passager »

EVENEMENT : Dimanche 29 Mai 2016 Circuit de : LURCY-LEVIS

Horaire de présence : 8h00 9h00-12h30 / 14h00-14h30 S.Filles / 14h30-18h00

Nom du Groupe (mini 3 autos) :

*Nom : *Prénom : Pseudo :

*Adresse complète :

*E-mail : *N° de permis : *Date du permis :

*N° Portable : *Membre Forum 100% piste ? Autre préciser :

*Véhicule (Marque / type) : *Immat. ou N° châssis : *Année:

*Compagnie et Numéro de police d'assurance : *Expire le :
(Joindre obligatoirement une copie d'attestation RC circuit)

*N° de tél. à contacter en cas d'urgence : ou

CALCUL DU MONTANT DE L'INSCRIPTION

Prix : **130€** (1Véhicule hors assurance rc). **115€** Avec le coupon de réduction (joindre au formulaire) ☐

Deuxième pilote dans la même voiture : **45€** **115€** Prix de groupe (3 autos minimum) prix par Auto ☐

Demi-journée : **80€** ☐

Repas sur place : **18€** (1 Repas) x..... =

Assurance (RC) : **25€** (1 Véhicule 2 pilotes) (Souscription obligatoire pour le participant qui en est dépourvu)

MONTANT TOTAL A REGLER :€ Chèque ☐ Virement Bancaire ☐

Gratuit pour les accompagnateurs prévus ayant remis une décharge.

Accompagnateurs non prévus, et présent sur place non acceptés.

L'assurance (RC circuit) s'applique au véhicule : 2 pilotes sur 1 véhicule payent 1 seule RC.

Garanties : Responsabilité Civile des participants vis-à-vis des tiers, conformément au décret 2006-554 du 16 mai 2006.

Les dommages aux véhicules et aux installations de la piste sont exclus.

Facultative : Assurance complémentaire individuelle Accident (IA) Décès / Invalidité Permanente.

Souscription à la charge du, des pilotes. : http://www.chapkadirect.fr/mb.php?code=gs_ia_lamj&action=sous

Annulation par le participant :

Aucun remboursement ne sera effectué à moins de 15 jours de l'évènement, (Incluant le cas échéant les options de souscription RC, et repas).

Tolérance db* maxi autorisée : **100db** « accès piste interdite aux moins de 16 ans » Port du casque et ceinture obligatoire, un crochet de remorquage fixé sur le véhicule est préconisé.

*** Ce formulaire est à compléter et à renvoyer accompagné de : la décharge de responsabilité plus une copie de l'attestation rc circuit ainsi qu'un chèque ou virement bancaire du montant total à l'ordre du : CLUB 100% PISTE**

Document à retourner à l'adresse ci-dessous

CLUB 100% PISTE - GIACALONE Mario - 11, rue Henri Barbusse - 92390 Villeneuve la Garenne



CLUB 100% PISTE : Président Giacalone mario
11, rue Henri Barbusse 92390 Villeneuve la Garenne
E-mail : giamario@numericable.fr Tél : 06 33 10 99 88
web : <http://www.centpourcentpiste.com>
Association à but non lucratif loi de 1er Juillet 1901

DECHARGE DE RESPONSABILITE PERMANENTE

« A compléter de façon **très lisible** par le, les pilotes, accompagnateurs et passager »

EVENEMENT : Dimanche 29 Mai 2016 Circuit de : LURCY-LEVIS

Horaire de présence : 8h00 9h00-12h30 / 14h00-14h30 S.Filles / 14h30-18h00

Pilote Principal ☐

2me pilote ☐

Accompagnateur ☐

Je soussigné *Nom : *Prénom : Pseudo :

*Accompagnateur (trice) de :

Réservé aux femmes : Mme, Mlle, participera-t-elle à la Session Féminine gratuite ? ☐ Oui ☐ Non

*Adresse complète :

*N° Portable : *e-mail :

*N° de tél. à contacter en cas d'urgence :ou.....

Acceptant les risques de l'entraînement, je dégage par voie de conséquence, soit comme **Conducteur**, soit comme **Passager**, soit comme **Accompagnant**, les Organisateurs, Concessionnaires, Locataires et Propriétaires des circuits utilisés lors des diverses manifestations, ainsi que le **CLUB 100% PISTE**, de tous recours contre eux.

Les dispositions qui précèdent valent que le véhicule utilisé soit conduit par moi-même, par un Moniteur ou toute autre personne.

Je m'engage à prendre à ma charge les dommages que je pourrai occasionner aux infrastructures du circuit, et notamment aux rails de sécurité, grillages, etc. ainsi que les extincteurs, dispersants ou autres dont je pourrai être la cause et de régler les éventuels coûts le jour même.

Je reconnais avoir pris connaissance de la signification des drapeaux et m'engage à respecter les ordres des commissaires de piste, ou des organisateurs.

Je déclare ne pas faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit.

D'autre part J'atteste sur l'honneur que le véhicule est assuré conformément à la législation en vigueur, et que je suis en possession de mon permis de conduire valide.

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Document à retourner à l'adresse ci-dessous

CLUB 100% PISTE - GIACALONE Mario - 11, rue Henri Barbusse - 92390 Villeneuve la Garenne



RÈGLEMENT CONCERNANT LES JOURNEES CIRCUIT ORGANISEES PAR LE Club 100% PISTE

A lire impérativement

Article 1 : Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'évènement auquel il participe, il doit justifier aussi d'une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet évènement ainsi que de la carte grise du véhicule à son nom ou d'une autorisation de son propriétaire.

Article 2 : Si le véhicule n'est pas immatriculé le propriétaire devra justifier d'une assurance RC identifiable par un numéro de châssis ou moteur ou d'un passeport technique.

Article 3 : Le participant doit justifier que son véhicule est bien assuré, en fournissant une attestation de la compagnie d'assurance.

Article 4 : Le port du casque et de la ceinture ou harnais sont obligatoires pour le pilote et le passager. Le participant s'engageant à ne prendre qu'un seul passager justifiant la remise à l'organisateur d'une décharge de responsabilité.

Article 5 : Tout véhicule ne correspondant pas aux critères techniques demandés, comme par exemple, le niveau sonore maximum imposé sur le circuit n'aura pas accès à la piste, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, il ne sera accordé aucun remboursement même partiel.

Article 6 : Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule (pneus, freins, niveaux ...) pour accéder à la piste et aura au préalable fixé au minimum un anneau de remorquage et enlevé tous les objets non fixé dans l'habitacle.

Article 7 : L'accès à la piste sera autorisé pour le participant uniquement s'il est équipé d'un bracelet et d'un autocollant apposé sur le pare-brise fournis par l'organisateur.

Article 8 : Pour les débutants, 2 tours de circuit seront obligatoire en suivant un membre confirmé qui montrera les trajectoires à prendre.

Article 9 : Pour la sécurité de tous, le participant s'engage à garder sa trajectoire sur le circuit, la voiture voulant effectuer le dépassement sortira de la trajectoire.

Article 10 : Le participant s'engage à ne pas ouvrir ses fenêtres plus de 5 cm sur le circuit et doit prévoir des vêtements à manches longues au cas où certains circuits l'imposent.

Article 11 : Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et se porte garant du comportement de ses accompagnants.

Article 12 : Les participants ainsi que ses accompagnants s'engagent à ne pas consommer d'alcool ni à consommer de substances illicites sur l'enceinte du site du circuit, l'organisateur de la journée pourra faire des tests d'alcoolémie pendant la journée en cas de comportement douteux.

Article 13 : Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'en vers l'équipe organisateur de l'évènement.

Article 14 : Le participant s'engage à respecter les drapeaux de couleur ou feux, sur la piste. Drapeau jaune : incident sur la piste, ralentir, ne pas doubler. Drapeau rouge : incident sur la piste besoin d'intervenir, ralentir, ne pas doubler, sortir de la piste et rentrer au stand. Drapeau noir : sortie immédiate du circuit.

Article 15 : En cas de dégâts matériels occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de remise en état.

Article 16 : En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Article 17 : En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation ou de remplacement (exemple utilisation de sac absorbant à cause de divers fluide sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et toute autres infrastructures).

Article 18 : Le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos de voiture d'un autre participant sans son accord.

Article 19 : Le participant doit arriver à l'heure précisée et s'engage à suivre le briefing de sécurité obligatoire avant le départ. S'il arrive en retard, il devra se présenter à l'organisateur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant d'entrer sur la piste du circuit.

Article 20 : Les voitures d'assistance sont tolérées sur le paddock à condition qu'elles soient bien garées et ne gênent pas les autres participants.

Article 21 : Les voitures et porte voitures devront être garés à l'emplacement indiqué par les organisateurs.

Article 22 : Les voitures des visiteurs ou amis devront être stationnées à l'extérieur du paddock.

Le non-respect du règlement entrainera une exclusion sans remboursement du participant.



www.centfourcentpiste.com

PAIEMENT POSSIBLE PAR VIREMENT BANCAIRE.

Le virement, un moyen de paiement simple et rapide

LE VIREMENT DEVRA ETRE CREDITE SUR LE COMPTE BANCAIRE
IMPERATIVEMENT AVANT LE : 27 MAI 2016.

UN SCAN DE VOTRE ACCUSE DU VIREMENT DEVRA NOUS PARVENIR PAR MAIL.
MERCI D'AVANCE.

RIB / IBAN Club 100% PISTE

	SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
TITULAIRE DU COMPTE				
CLUB 100% PISTE CHEZ MONSIEUR GIACALONE				
11 RUE HENRI BARBUSSE 92390 VILLENEUVE LA GARENNE				
DOMICILIATION : ASNIERES GRESILLONS (03716)				
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB	
30003	03716	00050424795	09	
Identification Internationale (IBAN)				
IBAN FR76 3000 3037 1600 0504 2479 509				
Identification internationale de la Banque (BIC)				
SOGEFRPP				

Suggestion Hôtel pour le 28 Mai 2016

(Remise de 10% accordée aux membres du 100% PISTE)

Hôtel** Le Pont Neuf – Restaurant – Séminaires
2, faubourg de Lorette – 03320 Le Veudre
Tél. +33 (0)4 70 66 40 12 – Fax +33 (0)4 70 66 44 15
info@hotel-lepontneuf.com
<http://www.hotel-lepontneuf.com/fr/intro.php>